
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 9	Séance du 01 juillet 2024 L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 8	<u>Sont présents:</u> Florence BAGNARD, Marie-Françoise CHABERT, Benoit CHAUFFARD, Jean-Pierre CLÉRIOT, Jean-Marc GODART, Julien LANDRE, Patricia NAULOT, Catherine VOILLEREAU
<u>Votants:</u> 8	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> Sylvain MONNOT <u>Secrétaire de séance:</u> Patricia NAULOT

La séance est ouverte à 18h.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024.

Objet: OGS - ADOPTION PROJET de TERRITOIRE et DEMANDE de LABELLISATION "GRAND SITE de FRANCE" - DE 2024 021

Le label "Grand Site de France" a été créé en 2002 et la politique a été inscrite au Code de l'environnement (Art. L 341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010. Cette démarche est destinée à **gérer et préserver des sites classés, protégés par l'état pour leurs paysages remarquables, connaissant une fréquentation élevée entraînant des dégradations du cadre de vie, des paysages, du patrimoine et de la qualité d'accueil.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (POUR : 6 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 1)
DECIDE :**

- d'émettre un avis favorable au projet de territoire 2025-2032 du Grand Site de Vézelay ;
- de soutenir et appuyer la candidature au label Grand Site de France portée par le futur syndicat mixte du Grand Site de Vézelay et les 18 communes du périmètre auprès du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires ;
- d'émettre un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre du Grand Site permettant de couvrir l'entièreté des 18 communes ;
- **d'autoriser le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération**

Objet: OGS - CRÉATION ET ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE "Grand Site de Vézelay" - DE 2024 022

Dans la continuité de la délibération relative à l'adoption du projet de territoire du Grand Site et pour affirmer l'engagement des parties prenantes dans la démarche de labellisation par l'intermédiaire d'une gouvernance fédératrice et partenariale, il vous est proposé **la création d'un syndicat mixte ouvert, qui aura pour objet « l'élaboration, la coordination, l'animation et la gestion d'un projet territoire visant à la préservation, la gestion et la mise en valeur du Grand Site de Vézelay »**. Les membres statutaires du syndicat sont les 18 communes, la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et le Département.

Les Grands Sites doivent s'attacher à **associer les habitants et les acteurs socio-économiques** aux processus de concertation et à la vie du Grand Site.

D'un **point de vue financier** et sur la base d'un budget prévisionnel en année pleine du syndicat à hauteur de 300 000 €, les recettes issues des cotisations des membres statutaires projetées sont les suivantes :

- Communes : 30 000 € (cotisation estimative 8€ par habitants)
- Communauté de Communes : 50 000 €
- Département de l'Yonne : 140 000 €

Des **subventions de l'État** dédiées au fonctionnement des grands sites de France viendraient compléter les recettes prévisionnelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, (POUR : 4 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 2)

DECIDE :

- la création d'un syndicat mixte du « Grand Site de Vézelay » composé des communes d'Asquins, Blannay, Domecy-sur-Cure, Domecy-sur-le-Vault, Foissy-lès-Vézelay, Fontenay-près-Vézelay, Givry, Island, Menades, Montillot, Pierre-Perthuis, Pontaubert, Saint-Père, Sermizelles, Tharoiseau, Vault-de-Lugny, Vézelay, Voutenay-sur-Cure, de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan et du Département de l'Yonne ;
- d'approuver les projets de statuts ci-annexés ;
- de désigner comme déléguée titulaire Madame Florence BAGNARD, la Maire et comme délégué suppléant Monsieur Julien LANDRE 3ème adjoint.
- de solliciter Monsieur le Préfet de l'Yonne afin que soit saisie la Commission Départementale de Coopération Intercommunale laquelle devra se prononcer sur la création du syndicat mixte du « Grand Site de Vézelay ».
- d'autoriser Madame la Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Objet: DEVIS ENTREPRISE KLABALZAN Remplacement BI, remplacement vanne et nouvelle purge - DE 2024 023

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise KLABALZAN pour:

- Le remplacement de la bouche incendie rue de la Riotte par un poteau incendie DN80
- Le remplacement de la vanne de sectionnement si nécessaire
- L'installation d'une purge en bout d'antenne sur le site de la GIRAUDE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (**POUR : 7 ; ABSTENTION : 1**)

ACCEPTE le devis s'élevant à 4.472,60 € TTC

Objet: DEVIS ENTREPRISE ADCL RENOV - LOGEMENT COMMUNAL - DE 2024 024

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise ADCL RENOV pour les travaux de la rénovation totale du logement communal s'élevant à 111.099,60 € TTC et comprenant :

- l'électricité complète
- La plomberie, dépose et démolition salle d'eau
- L'isolation des murs et plafond
- Les menuiseries, huisseries

- La peinture
- Fourniture et pose d'une cuisine équipée
- Carrelage et parquet flottant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (**POUR : 6 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 1**)

AUTORISE Madame la Maire à s'informer sur les subventions que la commune pourrait obtenir pour cette rénovation totale, DETR, Fonds Vert, etc...

Objet: LITIGE SALLE DES FETES - DE 2024 025

La commune a loué la salle des fêtes le week-end du 16 mars 2024.

À l'issue de cette location, une vitre cathédrale a été cassée. Madame la Maire a contacté le locataire et celui-ci s'est engagé à réparer la vitre lui-même.

Après de nombreux appels, mails de promesse d'une réparation, et d'une lettre recommandée, la vitre n'est toujours pas réparée à ce jour.

Madame La Maire a contacté le service juridique de la CCAVM,
Madame la Maire propose au Conseil Municipal :

- Soit de demander un devis à une entreprise, faire la réparation et la facturer au locataire
- Soit d'encaisser le chèque de caution d'un montant de 300€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, (**POUR : 7 ; ABSTENTION : 1**)

AUTORISE Madame la Maire à encaisser le chèque de caution de 300€ et de faire procéder à la réparation de la vitre cathédrale.

Informations et questions diverses :

- Vente d'une cavurne pour la somme de 591€

- L'agent communal a un planning journalier établi et ajusté en fonction des besoins, ses heures ne peuvent pas être augmentées puisqu'il travaille dans une autre mairie.

- Concernant le camion de la commune, la pièce défectueuse est en commande mais le garage ne sait pas quand elle arrivera. Le garage Renault de Cussy-les-Forges, nous prête gracieusement le camion actuel tant que la réparation n'est pas faite ou que nous fassions un achat par leur intermédiaire.

- Présentation du tableau de présence pour la tenue du bureau de vote du 07/07/2024, sans modification.

- La commune a obtenu une subvention du SDEY pour les travaux entrepris, d'un montant de 12.236€ courant juin 2024, grâce à la pugnacité de la 1ère adjointe Madame Marie CHABERT.

- La commune rappelle qu'un arrêté ENEDIS a été fait pour la pose d'un groupe électrogène les 3 et 4 juillet prochain, plus une coupure dans certaines rues de la commune le 4 juillet 2024.

Fin de séance à 19h28

- Concernant les chemins de la commune, notamment celui devant/derrière le château, est-il communal ou privé et qui doit l'entretenir ?

- La commune va prévoir une réunion avec Madame Corinne BONNOT de la CCAVM et Madame Véronique LOUIS de l'UTR d'Avallon pour établir un état des lieux de nos routes.

Fin de séance à 19h35